



UN TRAMWAY NOMME DELIT A JERUSALEM

Les sociétés **Alstom et Véolia** qui ont construit et exploiteront le tramway marseillais n'ont pas hésité à se mettre **hors-la-loi internationale**. En effet, elles construisent et exploiteront le **tramway de Jérusalem** en dépit du dernier avis du Conseil de Sécurité de l'ONU qui stipule qu'aucun état ne doit « fournir à Israël une assistance qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies de peuplement des territoires occupés ».



Or **le tracé du tramway** en question reliera Jérusalem Ouest (Israélienne) aux **colonies illégalement construites** en traversant Jérusalem-Est, qui selon les accords internationaux doit être au cœur des négociations de paix et de la création du futur état palestinien.

Confisquer aux Palestiniens leur capitale fait partie de la **politique d'apartheid, d'occupation et de colonisation du gouvernement israélien**. Elle se concrétise par la construction du mur de séparation et elle est prolongée par celle du tramway.

Ainsi sont enfreintes la 4^{ème} Convention de Genève et les résolutions suivantes des Nations Unies :

- Résolution 181 3^{ème} partie : Assemblée Générale 1967
- Résolution 267 Conseil de sécurité 1980
- Résolution 465 Conseil de sécurité 1980
- Résolution 476 Conseil de sécurité 1980
- Résolution 478 Conseil de sécurité 1980

Les **accords** entre les sociétés commerciales Alstom et Véolia ont été **signés sous l'égide de l'état français**, bien qu'**illicites au regard du droit français** (articles 6, 1131 et 1133 du Code Civil).



La mobilisation internationale est plus que jamais indispensable !

Le syndicat irlandais des traminots a refusé de former les futurs traminots israéliens. L'association France Palestine Solidarité a engagé une action judiciaire à l'encontre de ces deux sociétés en annulation de leur contrat passé pour la construction et l'exploitation d'un tramway situé en Cisjordanie. <http://nonautramwaycolonial.over-blog.com/article-5927197.html>

Mobilisons nous pour soutenir toute action visant au respect du droit international et du droit français.

Pour plus d'informations sur le tramway de Jérusalem :

<http://nonautramwaycolonial.over-blog.com/>

<http://www.france-palestine.org/article2693.html>

Vous pouvez nous contacter : <http://www.femmesennoir.org>
marseille@femmesennoir.org ou c/o Mille Bâbords, 61 rue Consolat 13001 Marseille.
Et les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis de chaque mois sur le Vieux Port entre 17h30 et 18h30